

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédict	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédict BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_01

Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_01A-DE

SLO

Après s'être fait présenter les prévisions budgétaires totales ainsi que les réalisations de l'exercice 2022 enregistrées par le Trésorier, pour le compte de la commune de MONTAIGU-VENDÉE et ses budgets annexes,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à celles des comptes administratifs 2022,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les différents budgets annexes.
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour l'exercice 2022 de la commune de Montaigu-Vendée et de ses différents budgets annexes :

- Le budget principal,
- Le budget service extérieur des pompes funèbres,
- Le budget immobilier de commerces de proximité,
- Le budget ZAC renouvellement urbain,
- Le budget lotissement Boufféré « Les Amphores »,
- Le budget « Quartier des Hauts de Montaigu »,
- Le budget lotissement « La Nobenne »,
- Le budget lotissement « Le Quartier de la Gare »,
- Le budget lotissement « Les Vignes »,
- Le budget lotissement « Les Noëles »,
- Opérations mineures de densification,
- Le budget lotissement « Les Caillaudières ».

visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (3) : Florent LIMOUZIN, Kilian MOUSSET, Nathalie SECHER

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_02

Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;

Vu l'instruction M14 du 1er août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
 Vu les arrêtés du 17 décembre 2017 modifié et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
 Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;
 Vu le rapport de présentation du compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes, annexé à la présente délibération ;

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le maire de Montaigu-Vendée au titre de l'année 2022.

M. Eric HERVOUET, Président de la séance, donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux, afin de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes de Montaigu-Vendée dressé par M. Florent LIMOUZIN, Maire de Montaigu-Vendée en 2022, et sur l'affectation des résultats.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré hors la présence de M. Florent LIMOUZIN, Maire de Montaigu-Vendée, le Conseil Municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- ARRÊTE les résultats définitifs et APPROUVE le comptes administratif 2022 du budget principal,
- ATTESTE de la sincérité des restes à réaliser,
- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous :

Budget principal

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	3 070 745,61 €	0,00 €	3 070 745,61 €
Section d'investissement	-552 661,14 €	707 792,54 €	155 131,40 €
Ensemble des sections	2 518 084,47 €	707 792,54 €	3 225 877,01 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 000 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 70 745,61 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré hors la présence de M. Florent LIMOUZIN, Maire de Montaigu-Vendée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ARRÊTE les résultats définitifs et APPROUVE les comptes administratifs 2022 des onze budgets annexes,
- ATTESTE de la sincérité des restes à réaliser,
- AFFECTE les résultats de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 comme présentés ci-dessous :

Budget annexe service extérieur des pompes funèbres

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
Section d'investissement	27 595,69 €	0,00 €	27 595,69 €
Ensemble des sections	29 195,69 €	0,00 €	29 195,69 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 600,00 €

Budget annexe immobilier de commerces de proximité

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	24 532,31 €	0,00 €	24 532,31 €
Section d'investissement	690 848,37 €	-1 185 427,17 €	-494 578,80 €
Ensemble des sections	715 380,68 €	-1 185 427,17 €	-470 046,49 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 24 532,31 €

Budget annexe ZAC renouvellement urbain

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	-150 954,67 €	0,00 €	-150 954,67 €
Ensemble des sections	-150 954,67 €	0,00 €	-150 954,67 €

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

Budget annexe Lotissement de Boufféré – les Amphores

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 179 315,83 €	0,00 €	1 179 315,83 €
Section d'investissement	-135 053,33 €	0,00 €	-135 053,33 €
Ensemble des sections	1 044 262,50 €	0,00 €	1 044 262,50 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 179 315,83 €

Budget annexe Quartier des Hauts de Montaigu

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	154 674,34 €	0,00 €	154 674,34 €
Section d'investissement	-40 648,33 €	0,00 €	-40 648,33 €
Ensemble des sections	114 026,01 €	0,00 €	114 026,01 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 154 674,34 €

Budget annexe Lotissement La Nobenne

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	24 351,21 €	0,00 €	24 351,21 €
Section d'investissement	-27 804,18 €	0,00 €	-27 804,18 €
Ensemble des sections	-3 452,97 €	0,00 €	-3 452,97 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 24 351,21 €

Budget annexe Lotissement les Vignes

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	313 190,26 €	0,00 €	313 190,26 €
Section d'investissement	-901 138,21 €	0,00 €	-901 138,21 €
Ensemble des sections	-587 947,95 €	0,00 €	-587 947,95 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 313 190,26 €

Budget annexe Quartier de la Gare

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	200 498,51 €	0,00 €	200 498,51 €
Ensemble des sections	200 498,51 €	0,00 €	200 498,51 €

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

Budget annexe Lotissement les Noëlles

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	285 289,29 €	0,00 €	285 289,29 €
Section d'investissement	-891 545,70 €	0,00 €	-891 545,70 €
Ensemble des sections	-606 256,41 €	0,00 €	-606 256,41 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 285 289,29 €

Budget annexe Opérations mineures de densification

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	49 020,00 €	0,00 €	49 020,00 €
Section d'investissement	-66 570,10 €	0,00 €	-66 570,10 €
Ensemble des sections	-17 550,10 €	0,00 €	-17 550,10 €

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 49 020,00 €

Budget annexe Lotissement Les Caillaudières

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS 2022	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultat sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	-230 468,76 €	0,00 €	-230 468,76 €
Ensemble des sections	-230 468,76 €	0,00 €	-230 468,76 €

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_03

Bilan annuel des transactions foncières et immobilières 2022

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, vice-président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier rappelle au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer annuellement sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de chaque collectivité de plus de 2 000 habitants :

- par la collectivité elle-même,
- ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la collectivité.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé. La date de transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement, sauf stipulation contraire de la convention passée entre la collectivité et la tierce personne qui acquiert ou qui cède le bien.

Monsieur ROUSSEAU présente au Conseil Municipal un état récapitulatif des opérations concernées qui sera annexé, conformément à la réglementation, aux comptes administratifs 2022 de Montaigu-Vendée qui viennent d'être votés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières de Montaigu-Vendée au titre de l'année 2022.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_04

Vote des budgets primitifs 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-DRCTAJ/2 en date du 20 avril 2017 portant création de la commune nouvelle « Montaignu-Vendée » au 1^{er} janvier 2019,
Vu l'arrêté n° 18-DRCTAJ/2-565 en date du 21 septembre 2018 complétant les modalités de création de la commune nouvelle « Montaignu-Vendée »,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Montaigu-Vendée, qui tient compte des résultats de la gestion précédente ainsi que des restes à réaliser, aussi bien en recettes qu'en dépenses (dépenses engagées non décaissées, recettes certaines non encaissées).

Il rappelle que, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au cours de la séance précédente, le 7 février 2023, ce projet de budget a été largement évoqué.

Les documents budgétaires ayant été portés à la connaissance de chaque membre du conseil municipal, il propose à l'assemblée de les examiner, puis de voter les crédits au niveau du « chapitre » en fonctionnement, et de l'« opération » en investissement.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
Budget Principal Montaigu-Vendée – 163 00			
Dépenses	19 333 245,61 €	15 458 426,90 €	34 791 672,51 €
Recettes	19 333 245,61 €	15 458 426,90 €	34 791 672,51 €
Immobilier de commerces de proximité - Montaigu-Vendée - 163 02			
Dépenses	118 000,00 €	1 680 770,68 €	1 798 770,68 €
Recettes	118 000,00 €	1 680 770,68 €	1 798 770,68 €
Service Extérieur des Pompes Funèbres Montaigu-Vendée - 163 40			
Dépenses	194 269,03 €	167 669,03 €	361 938,06 €
Recettes	194 269,03 €	167 669,03 €	361 938,06 €
ZAC Renouveau Urbain - Montaigu-Vendée - 163 06			
Dépenses	1 591 930,00 €	1 668 390,00 €	3 260 320,00 €
Recettes	1 591 930,00 €	1 668 390,00 €	3 260 320,00 €
Quartier Les Hauts de Montaigu - 163 04			
Dépenses	1 040 948,33 €	911 046,66 €	1 951 994,99 €
Recettes	1 040 948,33 €	911 046,66 €	1 951 994,99 €
Lotissement Les Amphores - Boufféré - 163 03			
Dépenses	1 635 470,00 €	322 000,00 €	1 957 470,00 €
Recettes	1 635 470,00 €	322 000,00 €	1 957 470,00 €
Lotissement Les Vignes – la Guyonnière - 163 08			
Dépenses	2 635 840,00 €	2 696 402,95 €	5 332 242,95 €
Recettes	2 635 840,00 €	2 696 402,95 €	5 332 242,95 €
Lotissement les Noëllles – Saint Georges de Montaigu - 163 09			
Dépenses	1 941 600,00 €	1 768 850,00 €	3 710 450,00 €
Recettes	1 941 600,00 €	1 768 850,00 €	3 710 450,00 €
Lotissement La Nobenne – Saint Hilaire de Loulay - 163 05			
Dépenses	200 168,04 €	127 804,18 €	327 972,22 €
Recettes	200 168,04 €	127 804,18 €	327 972,22 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_04-DE

Quartier de la Gare - Montaigu - 163 07			
Dépenses	1 815 590,00 €	1 919 880,00 €	3 735 470,00 €
Recettes	1 815 590,00 €	1 919 880,00 €	3 735 470,00 €
Zone habitat - opérations mineures de densification - 163 10			
Dépenses	339 060,00 €	258 570,10 €	597 630,10 €
Recettes	339 060,00 €	258 570,10 €	597 630,10 €
Lotissement Les Caillaudières – Boufféré - 163 11			
Dépenses	280 468,76 €	510 937,52 €	791 406,28 €
Recettes	280 468,76 €	510 937,52 €	791 406,28 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE par 35 voix Pour et 7 Contre (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*) le budget primitif 2023 du budget principal et le budget annexe Immobilier de commerces de proximité de la commune nouvelle de Montaigu-Vendée tels que présentés,
- APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget annexe – service extérieur des Pompes Funèbres de la commune nouvelle de Montaigu-Vendée tel que présenté,
- APPROUVE par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*) les budgets annexes ZAC Renouvellement Urbain, Quartier les Hauts de Montaigu, Lotissement les Amphores – Boufféré, Lotissement les Vignes – La Guyonnière, Lotissement les Noëles – Saint Georges de Montaigu, Lotissement la Nobenne – Saint Hilaire de Loulay, Quartier de la Gare – Montaigu, Zone d'habitat – Opérations mineures de densification et Lotissement les Caillaudières – Boufféré tels que présentés.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électrographiquement par : Florent
LIMOUZIN
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_05

Vote du produit des contributions directes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14 AVR. 2023
ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_05-DE

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;
Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) ;
 Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la commission Moyens Généraux en date du 22 mars 2023,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier rappelle à l'assemblée que depuis la réforme de la fiscalité directe locale en 2020 qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la ville de Montaigu-Vendée est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties, part communales et départementales réunies ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Il expose à l'assemblée que pour garantir une compensation à l'euro près, un coefficient correcteur est appliqué. **Pour Montaigu-Vendée, ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, a été fixé à 0,912469.**

M. ROUSSEAU rappelle également que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Aussi, conformément aux engagements pris lors du vote du débat d'orientations budgétaires, confirmées dans le cadre du budget primitif 2023 ci-avant approuvé, il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le montant du produit attendu des taxes locales sans augmentation pour les contribuables et tout en poursuivant le lissage des taux sur 12 ans, dispositif engagé depuis 2019.

	Bases estimées 2023	Taux 2023	Produit fiscal attendu 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22 377 000	33,66 %	7 532 098 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	551 000	49,43 %	272 359 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	363 173	20,78 %	75 467 €
		TOTAL	7 879 824 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

- DÉCIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale de 2023 en les maintenant à leur niveau de 2022, soit :
 - Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,66 %
 - Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,43 %,
 - Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,78 %
- DIT que le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 2023 (produit attendu des taxes + allocations compensatrices) s'élève à 9 374 057 €

- DIT que le dispositif d'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans et engagé depuis 2019, continue de s'appliquer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_06

Vote de la dotation d'animation locale pour l'année 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-DRCTAJ/2 en date du 20 avril 2017 portant création de la commune nouvelle « Montaignu-Vendée » au 1^{er} janvier 2019,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020.05.26-4 en date du 26 mai 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle a décidé de créer les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu et St Hilaire de Loulay assimilant le fonctionnement des communes déléguées au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

Il précise que l'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les recettes de fonctionnement dont dispose le conseil d'arrondissement sont constituées d'une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale et que les sommes destinées à ces dotations sont fixées librement par le conseil municipal.

Sur proposition du bureau municipal, sachant que l'information est gérée à l'échelon de la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir le montant de la dotation d'animation locale destinée à financer les dépenses liées à la démocratie et à la vie locale des communes déléguées, à hauteur de 3,00 € par habitant.

Proposition au titre de l'année 2023 :

	Boufféré 3 582 h	La Guyonnière 2 844 h	Montaigu 5 336 h	St Georges de Montaigu 4 479 h	St Hilaire de Loulay 4 965 h
c/ 6232 – Fêtes et cérémonies	10 746 €	8 532 €	16 008 €	13 437 €	14 895 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- DÉCIDE DE MAINTENIR le montant de la dotation d'animation locale par commune déléguée au titre de l'année 2023 à hauteur de 3 € par habitant tel que figurant dans le tableau ci-dessus pour couvrir les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale,
- DÉCIDE DE FIXER le montant de cette dotation à 3 € par habitant en fonction de la population connue au 1er janvier de l'année par commune déléguée, selon les chiffres transmis par l'INSEE, et ce jusqu'à nouvelle décision,
- PRÉCISE que les crédits seront retranscrits dans un état spécial figurant en annexe au budget primitif 2023 de la commune de Montaigu-Vendée.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 13/04/2023
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_07

Garantie d'emprunt – Construction de 10 logements la Canquetière - Boufféré

Vu le rapport établi par M. ROUSSEAU Daniel, vice-président de la commission Moyens Généraux, relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat concernant le financement principal de la construction de dix logements La Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_07-DE

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 261 809,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°143239 en annexe signé entre office public de l'habitat de Vendée, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 872 698 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144640 constitué de 2 lignes de prêt :
 - Prêt Locatif à Usage Social : 533 435 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A +0,6% de marge
 - Prêt Locatif Aidé d'intégration : 339 263 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A -0,2% de marge
- PRÉCISE qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenus exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Montaigu-Vendée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque des Territoire et l'emprunteur.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_08

Demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie et du Foyer Rural de la Guyonnière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu la présentation faite en Conseil Communal de la commune déléguée de La Guyonnière en date du 28 mars 2023 ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-20008115-20230404-DEL20230404_08-DE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier indique que le projet de rénovation énergétique et de réaménagement des locaux de la mairie déléguée et du foyer rural de La Guyonnière est éligible au Fonds Vert, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Les dépenses de travaux liés à la rénovation énergétique (hors provision pour révision de prix) représentent un montant total prévisionnel de 168 045,85 € HT et le montant total de l'opération est estimé à 361 516,67 € HT. Le projet a obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DSIL Relance – programme 2021, d'un montant de 195 920 €. Le projet pourrait prétendre à une aide complémentaire de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert au titre de l'Axe 1 – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une aide complémentaire dans le cadre du Fonds Vert d'un montant de 93 290,00 €, ce qui porterait le montant total des subventions à 289 210,00 €, soit 80 % du montant de l'opération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide complémentaire de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 93 290,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

